

**BTS**

**Etudes et Réalisation  
d'Agencement**

**ERA**

**Statut scolaire – 2 ans**

**15 places**

**6 semaines de stage**

Cette formation concerne l'aspect technique de l'architecture intérieure. L'agencier a la responsabilité totale d'une installation : relevé des dimensions des locaux, réponse technique à une demande en tenant compte des données du projet architectural (esthétiques, techniques, économiques, administratives et environnementales), élaboration du devis et du planning général du projet, lancement des appels d'offres, rédaction des commandes, conduite de chantier. Il occupe une place charnière dans l'aménagement d'appartements, de bureaux, de locaux commerciaux.

Le titulaire du BTS peut s'insérer dans une entreprise d'agencement, une agence de design, chez un fabricant de mobilier, un cabinet d'architecture.

**Pour candidater : Suivre la procédure sur  
Parcourssup.fr (à partir de janvier)**



**www.domaine-eguilles.fr**

**LYCÉE DES MÉTIERS**  
Vedène - Domaine d'Eguilles

**04 90 31 07 15**